

*Initiatives ministérielles*

projet proposé par la même société, avec les mêmes bénéficiaires. C'est de l'escroquerie. Il ne faut pas oublier que c'est une société étrangère à 70 p. 100.

Et qu'est-il advenu des 23 autres recommandations? Au total, 24 recommandations ont été faites au sujet du barrage de la rivière Oldman. Le gouvernement n'a donné suite à aucune d'entre elles. La première était de démolir le barrage après sa construction.

• (1135)

Dans le cas qui nous occupe, nous avons au moins la possibilité d'effectuer un examen intelligent de la légalité et de la constitutionnalité du projet. Mais non: les Libéraux s'y opposent; et les Conservateurs s'y opposent. Ils ne veulent pas d'un examen public des conséquences environnementales du pont parce que cela en révélerait les défauts. Ils veulent le pont au plus vite. Ils veulent injecter quelques centaines de millions de dollars dans leurs circonscriptions. C'est cela le véritable enjeu, et rien d'autre.

Le ministre des Travaux publics me fait rire lorsqu'il déclare à tout propos qu'il s'agit là d'un projet du secteur privé. Allons donc. Il s'agit là de la plus grande bêtise, du plus beau gaspillage et du plus gros cadeau que je n'aie jamais vus depuis que je suis député—1,47 milliard de dollars. Nous, les contribuables, payons un pont qui, selon le ministre des Travaux publics, coûtera 800 millions de dollars, et c'est SCI qui empochera l'argent du péage pendant 35 ans.

Pas un Libéral et pas un Conservateur ne veut dire à la famille canadienne moyenne de quatre personnes ayant une auto quel sera le montant du péage le jour de l'inauguration du pont. Ne pensez-vous pas qu'il ne serait que normal de dire à l'avance à la population de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick à combien s'élèvera le péage? Un autre secret, un autre accord particulier.

Le processus amorcé récemment par SCI et par Travaux publics n'a rien à voir avec le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et rien dans les documents produits par Travaux publics ne permet de croire que les répercussions du pont sont connues ou qu'elles seront négligeables. Dans le *Financial Post* d'hier, on lit un article intitulé «Le pont de l'Île-du-Prince-Édouard: encore un procès». Je cite:

L'étude finale a été publiée à la mi-mai par le ministre des Travaux publics, Elmer MacKay, mais Mark Freiman, conseiller juridique des Amis de l'île, a déclaré que le ministère n'avait fait aucun effort particulier pour se conformer à l'ordonnance du tribunal ou aux normes contenues dans les lignes directrices du gouvernement lui-même. Freiman ajoute que rien dans l'étude ne permet de conclure que les répercussions du pont sur l'environnement seront négligeables.

Le ministre m'a interrompu plus tôt pour me dire de lire l'article 13 des lignes directrices du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Je connais très bien l'article 13, mais cette petite étude concoctée par SCI et Travaux publics n'a absolument aucune valeur. Elle ne contient aucune des données qu'il faudrait pour pouvoir arriver aux conclusions auxquelles ils sont arrivés, à savoir qu'il n'y aura aucun dommage grave à l'environnement et que tout ce qui pourrait se produire n'aurait que des effets négligeables. Les arguments utilisés sont des arguments spécieux. Cela constitue une atteinte à l'intelligence de l'électeur canadien moyen. Je trouve particulièrement gênant de l'entendre constamment de la bouche du ministre des Travaux publics, que je considère comme un bon ami et comme un bon parlementaire.

Je l'ai déjà dit maintes fois, l'ordonnance judiciaire fédérale rendue par la juge Barbara Reed n'a pas été respectée et aucune tentative n'a été faite pour s'y conformer. Ce n'est que plus tard, aujourd'hui, que la modification proposée commencera à être débattue à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous n'avons aucune raison de croire maintenant ni dans un avenir prévisible qu'un projet de modification de la Constitution pourrait faire une brève apparition ici un vendredi après-midi. Il est plutôt futile de croire cela et aucun tribunal au Canada qui a suivi le débat des propositions de Charlottetown ne s'attend à ce que des propositions de modification commencent tout à coup à apparaître ici les vendredis après-midi.

L'adoption du projet de loi C-110 fait partie d'une décision irrévocable. La réalisation des décisions est automatique et le gouvernement en est parfaitement conscient, je crois, car il met en branle une série d'autres mesures, dont la moindre n'est pas l'obtention rapide par la SCI de contrats signés qui feront qu'il sera impossible pour un gouvernement qui voudra faire passer l'intérêt public avant l'intérêt de cette société de replacer cela dans une juste perspective, c'est-à-dire d'exiger au moins un bon processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Il vaut la peine de s'arrêter ici un instant sur le peu de cas qu'on a fait du processus, car le groupe spécial du PEEÉ a dit non pour bien des raisons et non seulement à cause des problèmes causés par les glaces. Même le prétendu groupe de spécialistes des glaces ne s'est penché que sur un très petit nombre des principales préoccupations exposées par les spécialistes qui ont examiné le projet général de pont.

Le gouvernement a préféré masquer le problème des glaces. Voyons ce que M. Weale avait à dire, le 11 mars dernier, lorsqu'il a comparu devant le comité législatif concernant le projet de loi C-110. M. Weale enseigne à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Je sais que de nombreux Libéraux et Conservateurs ont des frissons